

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 14 (1869)
Heft: 6

Artikel: Fragments : par le général Dufour [suite]
Autor: Dufour, G.-H.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-357731>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

dirigée par

E. RUCHONNET, major fédéral d'artillerie ; Jules DUMUR, capitaine fédéral du génie.

N° 6.

Lausanne, le 25 Mars 1869.

XIV^e Année.

SOMMAIRE. — Fragments. (*Par le général Dufour.*) (Suite.) — A propos du képi-chapeau. — Nouvelles et chronique.

SUPPLÉMENT. — REVUE DES ARMES SPÉCIALES. — De l'effet du tir à la guerre et de ses causes perturbatrices. (*Suite et fin.*) — Un nouvel agent explosif. (*La nitro-glycérine.*) — Nominations.

FRAGMENTS.

(*Par le général DUFOUR.*)

(*Suite.*)

La Confédération, en créant un état-major général, a cherché à parer aux graves inconvénients que je viens de signaler. Mais les officiers qui le composent ont-ils tous les connaissances qu'exigent leurs fonctions en temps de guerre ? On peut répondre que s'il en est quelques-uns qui s'élèvent à la hauteur du rôle important qu'ils ont à remplir dans l'armée, la plupart restent en dessous ; plusieurs même, qu'il me soit permis de le dire, satisfont à peine aux conditions voulues par le règlement militaire fédéral.....

Les officiers d'état-major, manquant de moyens et d'occasions d'apprendre ce qui leur est indispensable, ou de mettre à profit ce qu'ils peuvent savoir, il n'est pas étonnant qu'ils paraissent faibles dans leur partie et le soient en effet. La faute en est moins à eux qu'à nous qui les laissons sans occupation et sans aucun sujet d'émulation.

Le moyen certain de faire cesser ce fâcheux état de choses serait d'avoir un petit corps d'état-major continuellement en activité, qui s'occupera de l'étude de notre pays, du dessin des cartes et des plans particuliers, de la rédaction des mémoires militaires, qui se rendrait familiers tous les règlements, assisterait aux revues, aux inspections de troupes et aux écoles d'application, entretiendrait des correspondances avec tous les chefs de corps dans les

différents cantons, chercherait enfin à puiser dans l'étranger toutes les connaissances utiles à notre pays (¹).

Quelque dépense que ce faible corps dût entraîner, elle n'est point au-dessus de nos forces et elle ne saurait entrer en balance avec les avantages qu'une semblable institution nous procurerait. Tout le monde est d'accord que, pour conserver son indépendance, la Suisse doit à tout prix s'organiser militairement ; or, elle n'y parviendra point complètement, tant qu'elle restera, par une économie mal entendue, si fort en arrière des peuples qui l'environnent. Quelle que soit l'excellence de nos troupes, elles ne feront rien de bien, je ne crains pas de le répéter, sans un état-major éclairé qui dirige et règle leurs efforts ; leur dévouement sera sans utilité, leur résistance vaine, si elles ne reçoivent pas de savantes directions. Le vaisseau de l'Etat s'abîmera dans la tempête s'il manque de pilote ; et, alors, nous gémirons de n'avoir pas fait tout ce qui était en notre pouvoir pour prévenir une pareille catastrophe. Efforçons-nous donc, pendant qu'il en est temps encore, de donner à notre constitution militaire le dernier point de perfectionnement, en fournissant au corps de l'état-major général les moyens de s'instruire et d'acquérir quelque expérience.

Je l'ai dit, le moyen le plus sûr d'atteindre ce but serait de créer un petit corps d'état-major permanent qui s'occuperait constamment de tout ce qui concerne les différents services, conserverait les traditions, et dont les membres, dans le cas d'un armement, serviraient de moniteurs à ceux de leurs camarades qui ne feraient pas partie de ce corps composé d'officiers instruits, intelligents et actifs, admis par voie de concours.....

Mais, quels que soient les avantages d'un corps permanent d'état-major, constamment en activité, ils ne seront peut-être pas sentis également par tous les cantons. La répugnance qu'on éprouve dans une république à entretenir des officiers aux frais de l'Etat est un obstacle bien grand à une pareille institution chez nous.

Il faut donc examiner s'il est possible d'instruire et de former, jusqu'à un point suffisant, nos officiers de l'état-major général en suivant une route différente de celle que nous venons de tracer. L'idée d'une école spéciale se présente aussitôt à l'esprit, mais les moyens nous manqueraient encore pour en faire un établissement permanent et complet. On ne peut donc songer qu'à une école de quelques mois de durée annuelle, où l'on enseignerait seulement le plus indispensable, et dans laquelle les officiers pourraient acquérir quelques connaissances qui leur donneraient le désir de s'instruire par eux-mêmes. Une école fédérale existe déjà, depuis

(¹) On a, jusqu'à un certain point, réalisé cette idée par la création du bureau permanent de l'état-major.

quelques années, il s'agit de savoir si l'on peut y joindre une nouvelle branche d'enseignement, sans porter préjudice aux autres.....

Suit l'indication des objets qui pourraient être enseignés, et le mémoire continue.

Une partie de ces objets sont déjà enseignés à l'école centrale. C'est ainsi que les officiers d'état-major trouveraient dans l'enseignement oral et dans les exercices pratiques de l'artillerie tout ce qui peut leur être utile de savoir sur cette branche importante de l'art de la guerre. Nos leçons de fortification et de castraméation leur suffiraient encore. Le tracé et le défillement des ouvrages de campagne, les levés et les reconnaissances militaires peuvent se faire en commun avec les officiers du génie.

Il ne s'agit donc que d'ouvrir un nouveau cours où l'enseignement de tout ce qui est relatif à la tactique, au service en campagne, aux missions particulières et à quelques détails de bureau, etc., serait, sinon approfondi, du moins suffisamment développé....

Or voici comment pourraient se répartir les travaux pendant la durée de l'école.....

Suit le projet indiquant, semaine par semaine, l'emploi du temps.....

Ce ne serait pas assez de cette instruction, il faudrait de plus que les officiers qui y auraient pris part, allassent l'année suivante au camp de tactique, qui a lieu maintenant de deux années l'une, dans notre belle plaine de Thun. Ils s'y feraient à la pratique des manœuvres de ligne dont la théorie leur aurait été enseignée et y apprendraient le détail du service des camps. Ce nouveau sacrifice de leur temps est aussi nécessaire que le premier ; mais le dédommagement se trouvera dans la considération dont les officiers d'état-major ne manqueraient pas d'être entourés lorsqu'ils seraient convenablement instruits.....

Suit une indication du personnel qu'on pourrait appeler à cette école, et une évaluation approximative de la dépense, en supposant qu'elle eût lieu tous les deux ans en alternant avec les camps de tactique.

Le mémoire se termine par ces mots :

Le moment est favorable pour une pareille création ; il faut en profiter. La Suisse prend une attitude au milieu des nations ; elle est dans un mouvement ascendant très remarquable ; l'esprit fédéral y domine ; on y reconnaît généralement la nécessité de quelques sacrifices pour mettre la force militaire sur un pied respectable. Les bataillons sont partout exercés, l'artillerie a reçu d'heureux perfectionnements, le génie se recrute. L'état-major seul, la tête et l'âme de l'armée, semble négligé alors que nous lui devions

nos premiers soins. Ne restons pas plus longtemps dans un pareil état de choses qui est un véritable contre-sens politique et militaire. Faisons tous nos efforts pour en sortir le plus tôt possible.

En 1826, on fait la proposition d'ouvrir l'école de Thun aux autres armes. Cette proposition a été adoptée et réalisée dès l'année suivante. L'école de Thun a pris ainsi, peu à peu, du développement et est devenue toujours plus utile.

IV. *Projet d'instruction pour les détachements d'infanterie et de cavalerie qu'on pourrait envoyer à l'école de Thun.*

L'école militaire de Thun n'ayant, jusqu'à présent (1826), été profitable qu'aux armes de l'artillerie, du génie et de l'état-major général, la haute commission militaire a cru devoir donner plus d'extension à cet utile établissement, et faire la proposition à la Diète d'appeler un certain nombre d'officiers et de sous-officiers des autres armes pour participer à une instruction sur le service de campagne qu'ils ne peuvent trouver dans leurs cantons et que les moyens réunis à Thun rendent plus facile qu'ailleurs.

La haute Diète, entrant dans ces vues utiles et pratiques, a voté un crédit annuel pour être employé à cette nouvelle branche d'instruction militaire à laquelle tous les cantons pourront prendre part également et qui, par cela même, acquiert un haut degré d'intérêt aux yeux de ceux qui reconnaissent les immenses avantages qui doivent résulter de ce rapprochement des jeunes militaires appelés peut-être un jour à défendre la patrie. Les amitiés, les fraternités d'armes, qu'ils y contractent, sont, autant que l'instruction qu'on peut leur donner, de sûrs garants des services qu'ils rendront quand, au jour de danger, ils viendront se ranger sous la bannière fédérale.

Voyons donc comment il est possible de réaliser ces vues de la commission militaire. Et, d'abord, nous n'appellerons à l'instruction les officiers et les sous-officiers de l'infanterie et de la cavalerie que de deux ans en deux ans, afin de pouvoir y consacrer une somme double⁽⁴⁾, et y appeler, par conséquent, un plus grand nombre d'individus. Si l'on était obligé de trop se restreindre, l'instruction pratique deviendrait illusoire et la dépense annuelle se ferait presque en pure perte ; au lieu qu'en la doublant on peut espérer un résultat parce qu'on aura des fonds suffisants pour subvenir aux dépenses de l'instruction, et un personnel assez nombreux pour se livrer aux différentes opérations du service de cam-

⁽⁴⁾ Ce n'était que 10,000 l. de Suisse, ou environ 15,000 fr., tant les dépenses étaient alors restreintes.

pagne. Ces cours pourront facilement se combiner avec ceux de l'état-major général, en sorte qu'ils auront également lieu les années où il n'y a pas de camp de tactique⁽¹⁾. Les officiers, devant recevoir plus d'instruction théorique que les sous-officiers, seront appelés à l'école militaire dès la seconde semaine de sa durée, et ils y resteront jusqu'à la revue d'inspection, ce qui fait une trentaine de jours au plus. On conçoit en effet qu'avec l'exiguité du crédit disponible et quoique les cantons aient à supporter les frais de route de leurs détachements, ce cours ne puisse pas avoir une plus longue durée. Les sous-officiers y viendront seulement pour les dix derniers jours principalement consacrés à la pratique des théories enseignées les semaines précédentes. Le projet d'instruction doit donc être divisé en deux parties: la première pour ce qui concerne les officiers seulement, la seconde pour les officiers et sous-officiers réunis. Dans l'une la théorie sera jointe à la pratique, l'autre sera toute de pratique et d'exécution.....

Suivent ces deux projets ou plans d'instruction très développés avec l'emploi du temps jour par jour. Ils comprenaient les objets suivants :

- 1° Esprit des manœuvres en général.
- 2° Comparaison des manœuvres propres aux différentes armes.
- 3° Castramétation et bivouacs.
- 4° Tracé et confection des ouvrages de fortification les plus simples.
- 5° Mesures de sûreté en station et en marche.
- 6° Service des postes et des gardes.
- 7° Patrouilles, découvertes et reconnaissances.
- 8° Attaque et défense des bois, des hauteurs et des défilés.
- 9° Attaque et défense des villages et des postes fortifiés.
- 10° Passage des défilés et des ponts.
- 11° Conduite et défense des convois.
- 12° Quelques détails d'administration, formulaires, etc.

On voit que cette nouvelle branche d'instruction a pour but le service de campagne et les opérations secondaires, instruction qui ne se donnerait que très imparfairement dans les cantons et qui, cependant, en cas de guerre, est de la plus grande utilité. Ces manœuvres, et celles des camps, peuvent ainsi être une préparation et un acheminement à des mouvements plus importants qui pourraient se faire à des époques déterminées, par exemple tous les dix ans, avec un petit corps d'armée qui, parcourant les parties les plus intéressantes de notre pays, après la rentrée des grains, vivant de réquisitions simulées, bivouaquant ou se cantonnant la

(1) Les cantons devaient, de leur côté, supporter les frais de route de leurs détachements.

nuit, se trouverait dans toutes les circonstances de la guerre. Ces manœuvres que nous appellerions décennales, auxquelles, jusqu'à présent, on n'a point encore songé, ne seraient pas d'une exécution bien difficile et offriraient cependant un complément bien précieux à l'instruction des militaires suisses et une garantie de plus que l'ennemi les trouverait prêts si jamais il mettait le pied sur notre territoire.

NOTA. — L'utilité de ces grands rassemblements militaires a été comprise et l'idée en a été ultérieurement réalisée. Et ce n'est pas seulement tous les dix ans qu'ils ont lieu maintenant. Tous les deux ans on forme de grands rassemblements militaires de 5 à 6000 hommes, de toutes armes. La troupe, partagée en deux corps ennemis, manœuvre dans la partie de la Suisse qui lui est assignée et dans des suppositions de guerre déterminées.

Les Chambres fédérales n'ont pas reculé devant les grandes dépenses nécessitées par ces rassemblements bisannuels.

V. *Mémoire lu à la Société militaire fédérale, réunie à Neuchâtel en septembre 1827.*

Les évolutions, ou manœuvres d'exercice, sont, sans contredit, indispensables à connaître et à pratiquer par toute troupe qui aspire à se faire une réputation dans les armes et qui a le noble orgueil de défendre l'indépendance nationale. Mais ce qui lui est peut-être plus nécessaire encore, c'est de n'être pas novice aux manœuvres de guerre et aux détails du service de campagne, en apparence bien minutieux, mais dans l'ignorance desquels on trouve souvent la cause d'échecs partiels et même de grands revers, d'épouvantables catastrophes. Comment se fait-il donc que l'instruction militaire roule presqu'exclusivement sur les évolutions, tandis qu'on néglige si généralement le service de campagne⁽¹⁾?

C'est que la première branche est assujettie à des règles fixes et invariables, tandis que la seconde n'offre presque rien de positif et laisse tout à l'arbitraire, je dirais presque à l'imagination des chefs. L'une frappe les yeux et plait aux spectateurs qu'elle attire en foule ; elle met en évidence le commandant et fait valoir le talent le plus commun chez les militaires, le plus facile à acquérir, celui des manœuvres d'esplanade. L'autre, au contraire, n'a rien de brillant ; les mouvements que les troupes exécutent sont des mouvements préparatoires qui se font à de grandes distances et que peu de gens peuvent suivre ; ils sont en partie dérobés par les bois et les autres accidents du terrain ; souvent les spectateurs,

(1) On a pourvu depuis à cette lacune par l'institution des grands rassemblements militaires.

quand il y en a, ne les comprennent pas. On n'entend pas retentir la voix du chef ; ses ordres sont silencieusement transmis par des aides de camp ou des officiers d'ordonnance ; de tous ceux qui prennent part à l'action il semble le moins occupé ; on l'aperçoit à peine. Il n'en faudrait pas davantage pour discréditer auprès de bien des hommes qui n'ont de militaire que l'habit, ces exercices vraiment utiles et que pourtant on pratique si peu. Mais il est d'autres motifs d'un très grand poids : quand un chef est chargé de diriger l'instruction du service de campagne, il est, pour ainsi dire, obligé d'assigner à chacun ses fonctions suivant la place qu'il occupe et le rôle qu'il a à jouer. Il n'y a pas là de règlement qui prescrive à chaque officier, à chaque sergent ou simple caporal ce qu'il doit faire dans tous les cas possibles. Il faut que son coup d'œil juge promptement du terrain, comme il le ferait à la guerre ; qu'il sache pourvoir aux événements imprévus, aux dérangements que ses plans peuvent recevoir d'ordres mal compris ou mal expliqués, etc. Or, la paresse naturelle à l'homme s'effraie de tant de soins, elle se refuse à des combinaisons toujours nouvelles, parce qu'elles varient avec les localités, à des combinaisons qui ne laissent à l'esprit aucun repos et qui exigent un travail continu de la pensée. Disons, enfin, qu'il ne suffit pas d'une plaine plus ou moins spacieuse et bien unie pour exercer les troupes au service, ou plutôt aux manœuvres de campagne ; qu'il faut, au contraire, un pays accidenté, assez vaste pour permettre de longues marches et dont la culture ne soit pas tellement précieuse qu'on ne puisse pas pénétrer dans les clôtures et même dans les propriétés particulières. Si cette circonstance ne se rencontre pas, un chef, doué d'ailleurs de capacité et sentant toute l'importance de tenir sa troupe en haleine par des manœuvres de guerre devra, malgré la meilleure intention, se borner à ce qui se fait partout, aux évolutions, qui ne sont que le premier échelon de l'art militaire ; il doit se plier au préjugé si général qui ne fait apprécier les feux qu'autant qu'ils sont compactes, la charge à volonté qu'autant que chaque homme s'astreint à ne faire que ce que fait son voisin et en même temps que lui, les alignements qu'autant qu'ils offrent une rectitude parfaite, etc., etc. En dépit de lui, en dépit du bon sens, et sous peine d'être mal jugé par le public, il faut qu'il défende à ses soldats de charger commodément et les force à mettre un ensemble inutile dans leurs mouvements ; il faut qu'il fasse avec pédanterie, recommencer toute une ligne parce qu'un seul aura manqué, qu'il s'écrie : c'est bien ! quand tous les fusils d'un bataillon partent ensemble, c'est détestable ! si quelques-uns font long feu ; qu'il gourmande ses officiers et ses jalonneurs quand le front de sa troupe fait quelque légère ondulation ; en un mot, qu'il mette la plus grande importance à des choses

qui en ont si peu qu'on ne s'en occupe plus quand l'ennemi est en présence. Voilà le rôle auquel sont condamnés la plupart, si ce n'est la totalité de nos commandants de bataillon. La commission militaire fédérale a senti qu'il fallait, autant que possible, sortir de cet état de choses, et elle a présenté à la sanction de la Diète un projet d'instruction pour le service de guerre en faveur des officiers et des sous-officiers de l'infanterie et de la cavalerie. (Le projet a été adopté, des fonds annuels ont été votés, et cette année, pour la première fois, on a fait l'essai de cette nouvelle instruction^[1]). Et c'est ce qui doit faire le sujet des notes que je vais avoir l'honneur de vous communiquer. Les officiers sont arrivés à Thun le 1^{er} août et en sont repartis le 1^{er} septembre ; les sous-officiers ne sont arrivés que le 13 août et sont partis le 29. Aussi l'instruction a-t-elle été partagée en deux parties, l'une plus ou moins théorique et uniquement destinée aux officiers ; l'autre, toute pratique, à laquelle officiers et sous-officiers ont également pris part.

I^{re} PARTIE.

Je serai bref sur la première partie, ou branche d'enseignement, parce qu'elle est en grande partie semblable à ce qui se fait toutes les années à Thun ; et, comme vous avez presque tous passé par cette école, il est inutile de m'appesantir sur ce que vous savez aussi bien que moi.

Les officiers recevaient chaque jour deux leçons théoriques, l'une sur la fortification et le service de campagne (proprement dit), alternativement, l'autre sur la grande tactique et les mouvements stratégiques. Après ces leçons, ils se rendaient au polygone où on les occupait à faire des fascines, à gazonner, à profiler de petits ouvrages de fortification ; à mesurer leur pas et à apprécier les distances à l'œil ; à prendre des alignements entre des points fixes, conserver le parallélisme de deux lignes de bataille qui changent de front ; à construire des abris de bivouac, à dresser et abattre les tentes ; à faire des cuisines de camp ; à confectionner les petites munitions de guerre, etc.

On a, de plus, profité de quelques moments de pluie pour donner aux officiers la nomenclature des armes, leur enseigner à les démonter et remonter ; leur donner des modèles de différents états relatifs au service et les leur faire écrire.

Les officiers de carabiniers, en particulier, ont réglé la charge et le but en blanc de leurs carabines⁽²⁾ et déterminé combien elles portent au-dessus ou au-dessous du but suivant les distances.

(¹) Dont j'avais été chargé.

(²) Cela était nécessaire parce qu'on n'avait pas encore la carabine réglementaire.

Enfin on a fait quelques expériences sur les apparences de la troupe eu égard à l'éloignement où elle se trouve. On conçoit que des données de ce genre peuvent être précieuses à la guerre pour commencer les feux à bonne portée et ne pas consommer inutilement des munitions.....

On a fait faire encore aux officiers, dans quelques après-midi, les manœuvres de ligne au moyen de cordeaux qui figuraient les bataillons. Ils ont pu suivre le simulacre d'un siège et apprécier les effets de l'artillerie dans son tir à boulet et son tir à mitraille contre des toiles.

II^e PARTIE.

Aussitôt que les sous-officiers sont arrivés, on les a classés en cinq divisions ou compagnies, dont trois d'infanterie, une de carabiniers et une de cavalerie ; on a armé de plus ceux des officiers qui ne pouvaient pas avoir de fonctions déterminées dans ces compagnies, et on en a formé un peloton spécial dans lequel le service des différents grades se faisait à tour de rôle, sans égard au grade effectif de ces officiers qui, dans le peloton, étaient sensés tous égaux comme de simples soldats.

I. La première chose qu'on a fait faire à la petite troupe a été le *service des avant-postes*, d'abord dans la plaine de Thun, ensuite sur un terrain plus accidenté. On y a mis du temps pour que chacun remplît, à son tour, les différentes fonctions de chef de poste, chef de patrouille, sentinelle, etc. Peu savaient ce qu'il y a à faire ; il a fallu l'enseigner avec soin parce que cela devait se répéter souvent par la suite. On a supposé, à plusieurs reprises, que les avant-postes étaient attaqués, afin que l'on comprît bien comment s'opère la retraite des sentinelles sur les postes avancés et de ceux-ci sur les grand'gardes⁽⁴⁾. Cela s'est fait en blanc et à feu ; en général on n'a pas été avare de cartouches.

II. *L'attaque des bois* a été l'objet de la seconde opération. L'instructeur, avant de commencer, expliquait à la troupe ce qu'il se proposait de faire et montrait les moyens d'exécution ; puis il faisait passer les différents pelotons à la même manœuvre, ou simple disposition, pour que tous la connussent bien ; puis enfin il embrassait l'ensemble de l'opération et assignait à chaque peloton le rôle qu'il avait à jouer. Ainsi pour attaquer les bois on choisissait une partie saillante, qu'une reconnaissance préalable avait fait découvrir, et l'on s'en approchait dans l'ordre suivant ; les carabiniers au centre, soutenus en arrière par deux pelotons, l'un à droite et l'un à gauche ; deux autres pelotons marchaient par le

(4) On n'avait point encore de règlement à ce sujet ; il a été fait depuis.

flanc, prêts à se répandre en tirailleurs pour protéger les ailes de la chaîne que les carabiniers allaient former. Enfin, la cavalerie marchait derrière cette espèce de colonne, et à une certaine distance, pour tourner le bois quand l'attaque aurait commencé.

Arrivés à 400 ou 500 pas du bois, les carabiniers forment la chaîne et commencent le feu ; ils s'avancent insensiblement en profitant des couverts qu'offre le terrain ; ils chargent avec précaution et tirent avec calme. Les tirailleurs des ailes ne commencent le feu qu'à 300 pas ; ils forment avec les carabiniers un demi-cercle dont ils occupent les extrémités ; ils prennent ainsi les défenseurs en flancs. Ceux-ci, représentés par quelques fusiliers, quittent la lisière du bois et sont suivis d'abord par les tirailleurs et ensuite par les carabiniers qui se rallient. Cependant, les deux pelotons de réserve qui, jusque-là, s'étaient tenus à bonne distance, s'avancent en petites colonnes par quatre, et entrent dans le bois par la droite et par la gauche en battant la charge. La cavalerie part au trot pour tourner le bois. Les tambours, les trompettes, les houras annoncent, après une fusillade retentissante sous le feuillage, et d'une certaine durée, qu'on est maître du bois. On va se rallier au-delà et l'on rentre en ordre à la ville.

Voilà ce qu'on a exécuté à Thun avec une grande précision, chacun sachant bien ce qu'il avait à faire, en raison des explications préalables qu'il avait reçues. Mais on conçoit que cette méthode d'enseignement serait impraticable dans de plus grands rassemblements. Aussi notre avis est-il, qu'en ce qui concerne le service de campagne et des petites opérations de guerre, les écoles restreintes sont préférables aux réunions nombreuses de troupes. Aussi ne faut-il y envoyer que des hommes capables non-seulement de bien comprendre ce qu'on leur enseigne, mais encore de le répandre dans leurs cantons respectifs en y servant en quelque sorte de moniteurs. C'est ainsi qu'avec une dépense médiocre on peut arriver chez nous à donner aux milices une instruction suffisante audelà des écoles de peloton, qui ont été pour elles jusqu'à présent les colonnes d'Hercule.

III. Après l'attaque des bois sont venues les *marches en avant et en retraite*, dans lesquelles on a fait faire à chacun le service d'éclaireurs et de flanqueurs. Au milieu de ces marches, qui avaient lieu à une assez grande distance et dans des localités fort accidentées, on faisait une halte et l'on s'établissait militairement, ce qui servait à répéter et mettre en pratique les premières leçons ; tout comme, dans les opérations subséquentes, on a constamment répété celle-ci en s'astreignant, dans les marches, à toutes les précautions d'usage devant l'ennemi ou près de lui.

IV. *L'attaque et la défense des hauteurs* a fait le sujet de l'instruction suivante, et l'on a choisi pour cela une localité très caracté-

risée, flanquée de bois, dont il a fallu d'abord s'emparer, et bordée à son pied d'un ruisseau que les troupes ont dû traverser. Les tirailleurs se sont avancés les premiers pour atteindre les haies et les plis de terrain qui pouvaient les couvrir; ils ont ainsi gagné petit à petit le sommet qu'ils ont tenu jusqu'à ce que le reste des troupes, formées en plusieurs colonnes et montant au son du tambour, les ait rejoints. Tous ensemble ont gagné le plateau, s'y sont maintenus quelque temps, et l'on a fait la halte, toujours avec les mesures de précaution et de sûreté voulues. En s'en allant, on a supposé la rencontre de l'ennemi dans les bois et la nécessité de l'en chasser. Application de ce que l'on avait fait précédemment.

V. Une journée entière a été consacrée à *l'attaque d'un défilé* et aux marches qui l'ont précédée et suivie. Les vedettes ennemis étaient supposées éclairer une plaine qui précédait le défilé, et l'infanterie légère occuper les clôtures et les bois qui en flanquaient l'entrée. En tête du défilé étaient les principales forces de l'ennemi. En conséquence de ces suppositions, voici quelles ont été les dispositions pour l'attaque.

La cavalerie s'est avancée en fourrageurs pour repousser les vedettes de la plaine; après quoi la troupe, à laquelle étaient jointes deux pièces de canon (fournies par l'école avec leur personnel) s'est ébranlée pour s'approcher du défilé, un peloton de tirailleurs à gauche et un autre à droite; ce dernier, qui devait s'avancer plus que l'autre pour gagner les hauteurs qui dominent le défilé (formé par ces hauteurs et une rivière, la Kander), était lié avec le corps principal par une chaîne de carabiniers. La cavalerie, après s'être ralliée, marchait en réserve. L'artillerie foudroyait l'entrée du défilé et s'avancait de position en position, à mesure que les tirailleurs gagnaient du terrain. Enfin la troupe qui l'escortait et s'avancait avec elle, se trouvant à bonne distance, a aussi commencé son feu. Cette troupe s'est approchée insensiblement de l'entrée du défilé où elle n'a pénétré qu'après avoir vu les tirailleurs de droite maîtres des hauteurs boisées qui le dominent. Pendant ce temps les tirailleurs de gauche suivaient le bord de la rivière pour en chasser les tirailleurs ennemis qui, à la faveur des broussailles, auraient pu inquiéter la colonne qui suivait la route parallèle à la rivière.

Cette colonne, une fois dans le défilé, y a fait quelques feux de chaussée et quelques charges à la bayonnette, chaque fois que la forme et les contours du défilé indiquaient que l'ennemi devait y faire résistance. L'artillerie a suivi l'infanterie à quelque distance et elle s'est mise en batterie dans une petite plaine d'où elle a salué l'ennemi en lui tirant ses derniers coups. La cavalerie n'est entrée dans le défilé qu'après son occupation par les autres armes.

Il y a eu une grande halte établie militairement.

Au retour, par le même chemin, on s'est défendu en retraite, en supposant une poursuite de l'ennemi. C'est ainsi que toutes les munitions ont été employées ce jour-là. *(A suivre.)*

A PROPOS DU KÉPI-CHAPEAU.

Nous accueillons avec une entière déférence la lettre que M. le chef du Département militaire fédéral a cru devoir nous adresser et que nous publions ci-après, nous bornant à attirer sur elle l'attention de notre correspondant et à saisir cette occasion de rappeler une fois de plus que si la *Revue* ouvre libéralement ses colonnes à toute opinion loyalement exprimée, elle n'en accepte point par ce seul fait la solidarité.

Dans le cas présent spécialement, nous reconnaissions avec plaisir que l'ordonnance du Conseil fédéral ne pouvait guère faire mieux en présence de l'arrêté antérieur, et que cette haute autorité a acquis des titres sérieux à la gratitude du public militaire pour ses efforts à atténuer les côtés fâcheux des résolutions de 1867. La bonne et prompte justice que le Département militaire fédéral a faite récemment des excitations aussi étranges que passionnées d'une fraction de la presse vaudoise, a droit en particulier à toute notre reconnaissance.

Berne, le 6 mars 1869.

Le Département militaire de la Confédération suisse à la rédaction de la *Revue militaire suisse*, à Lausanne :

Messieurs,

Le n° 5 de votre estimable journal contient une correspondance critiquant à divers points de vue l'ordonnance du Conseil fédéral sur la coiffure de l'armée suisse. Autant la critique est aisée, autant en général elle est utile, mais à la condition d'être basée sur des faits d'une exactitude absolue ; aussi nous serions-nous bornés à faire notre profit de cet article, sans répondre un mot, s'il ne reposait pas en grande partie sur des erreurs matérielles, desquelles l'auteur fait découler des conséquences, logiques à son point de vue, mais totalement erronées en réalité.

Ces inexactitudes portent sur trois points :

1^o « *Le Képi-chapeau* » dit cet article — « *ne portera que le numéro de la compagnie* » ; — cet allégé méconnait complètement la disposition de l'art. 3, lettre a, § 1^o, de l'arrêté du 19 janvier 1869, qui porte : « *les numéros du bataillon soit de la compagnie sont en chiffres isolés, etc.* » ce qui, pour tout bon entendeur, signifie que les